Vol. XLI — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 20 Mars 1912. — No. 20

ABONNEMENT
Canada ..... $1.50 par année
Etats-Unis ..... 1.50 "
Europe (compris le port) ..... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne ..... 12 cents
Chaque insertion subséquente ..... 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et décès seront insérées au tarif de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'Etranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 47, rue des Petits-Champs, à Paris, qui a seule la manipulation et la responsabilité de ce service.

The Library Dominican College

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 2377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Notre Pasteur

Avec tout le diocèse de Saint-Boniface nous offrons à notre vénéré Archevêque nos profonds hommages et nos vœux à l'occasion du dix septième anniversaire de son élévation à l'épiscopat. *Ad Multos Annos.*

Nous avons le plaisir de signaler la présence, au milieu de nous, de Sa Grandeur Mgr Mathieu, évêque de Regina, à l'occasion de cet anniversaire.

La Question des Ecoles a la Législature du Manitoba

M. Joseph Bernier, député de Saint-Boniface, a défini son attitude, en Chambre, vendredi dernier, sur la question des écoles.

Ce discours est clair. Il a reçu, et il reçoit, des approbations précieuses. Nous l'avons traduit de l'anglais pour nos lecteurs, et le résumons par quelques phrases du *Manitoba* de mercredi dernier:

"Nous en sommes rendus à une phase où une erreur de jugement peut être fatale aux catholiques. Prenons le temps nécessaire; ne reculons devant aucun devoir, ne nous emballons pas non plus".

.....

"Nous serons les adversaires de ceux qui, partisans de tel ou tel drapeau, seraient tentés de faire de la manœuvre politique avec les droits de la minorité; nous ne pourrions pas non plus, pour le moment, coopérer à un mouvement d'hostilité, si sincère fût-il, contre des hommes qui, sans appartenir à notre religion et sans avoir les mêmes idées que nous sur l'éducation, nous ont néanmoins tendu le rameau aux heures sombres et ont constamment manifesté vis-à-vis les catholiques un indéniable esprit de justice. Jusqu'aujourd'hui M. Roblin et son gouvernement méritent d'être traités en amis, avec lesquels on doit sans doute conférer, mais à qui il convient de faire crédit pour un passé honorable".

MONSIEUR L'ORATEUR,

Je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, mais ce serait, il me semble, méchant de ma part de ne pas répondre, pour le servir à souhait, à la cordiale invitation que m'a faite le député de LaVérendrye, de donner mon opinion sur la position de la minorité catholique de cette province.

Le représentant de LaVérendrye a exprimé l'espoir que je serais capable de répéter ici ce que, dit-il, j'ai prononcé dans les écoles rurales du gouvernement. Il espère que je montrerai de l'esprit de suite et que je serai fidèle aux principes dont je me suis fait le défenseur depuis que je suis entré dans la vie publique.

Que l'honorable monsieur ne s'inquiète ni ne se chagrine, et qu'il soit tout entier à son petit bonheur!

Jamais encore je ne me suis contredit dans mes paroles ou mes actions. Je n'ai jamais eu peur de dire ce que je pensais, et jamais je n'ai dit, soit dans une maison d'école, soit dans un centre catholique canadien-français, des paroles que je ne pouvais répéter ici.

L'honorable député de LaVérendrye semble porter plus d'intérêt à mes paroles et à mes actions qu'au bien-être de la minorité catholique de sa province.

Les droits de la minorité catholique sont pour lui une matière de peu d'importance; ce qui lui importe surtout, c'est de savoir s'il peut me conduire à un piège et faire un peu de politique avec les droits sacrés de ses compatriotes et de ses coreligionnaires. Je veux calmer ses nerfs à l'instant en lui disant qu'il ne réussira ni dans l'une ni dans l'autre tâche.

L'esprit de suite n'est pas sa qualité distinctive, cependant il a l'idée qu'il est né pour faire de grandes choses.

Qu'il apprenne que mes actions ne se sont jamais contredites. Je veux aujourd'hui suivre la même ligne de conduite, sans crainte et sans hésitation.

Je veux aussi lui dire que l'homme qui, dans sa vie publique, a toujours suivi le droit sentier ne peut être conduit dans un piège, et je refuse absolument de suivre les directions de l'hon député. Je puis moi-même décider ce que je dois faire.

Il est vrai que les députés qui ont vu l'honorable monsieur à l'œuvre depuis qu'un chanceux hasard l'a introduit dans cette chambre, savent ce qu'il est. Un enfant de l'école primaire serait plus sérieux et mieux qualifié comme représentant du peuple que l' "avocat de la sécession du Canada."

Le peuple de cette province n'a pas cependant le privilège de le connaître et de savoir qu'il est une contradiction personnifiée.

IL SE FAIT UN JEU DES DROITS

Représentant d'un comté catholique, il n'hésite pas à jouer avec les droits de ses mandants, comme si ces droits étaient des jouets que l'on brise et que l'on jette, pour obtenir la satisfaction personnelle d'avoir commencé un petit feu d'artifice, d'avoir, très inopportunément, fait partir un pétard, qui ne produit aucun résultat.

Ses *pantineries* terminées, il gobera avec calme et bonheur les remarques les plus insultantes lancées par ceux qui partagent son nid politique.

Représentant d'un comté canadien-français, il ne trouve cependant pas un seul mot pour relever les expressions malveillantes que ses alliés politiques ne se lassent de prononcer à l'égard de l'élément canadien-français.

Ce fut une surprise pour moi d'entendre, hier, les paroles de l'honorable député de Morden. Bien qu'il n'en fasse peut-être pas beaucoup de cas, j'ai toujours eu le plus grand respect pour cet honorable député. Jamais je n'aurais cru qu'il fût capable de descendre assez bas pour faire de la vulgaire politique par une attaque lancée sans provocation aucune contre les droits des Canadiens-français de cette province. C'est là une vile et méprisable politique, indigne d'un homme de son éducation et de son rang social.

DROIT DE PARLER

Je veux dire à cet honorable monsieur que les Canadiens-français ont le droit absolu d'être instruits dans leur langue, et de la parler. Ils favoriseront la passation de toute loi qui aura pour résultat de leur faire acquérir une connaissance parfaite de la langue anglaise. Ils n'ont pas besoin d'être forcés à apprendre cette langue. Ils veulent la connaître. Ils supporteront de tout cœur toute loi qui obligera les instituteurs de leurs écoles à posséder bien l'anglais, mais qu'il me soit permis de vous dire que nul homme, nulle loi, nul gouvernement ne les empêcheront ni de droit ni de fait, de parler leur propre langue et de l'apprendre.

Comme je l'ai déjà dit souvent le Canada est notre seul pays; nous n'en avons pas d'autre. Nous pouvons dire que, chaque fois que l'occasion l'a demandé, nous avons montré assez de loyauté et d'amour pour l'Angleterre pour être au dessus de toutes les attaques de ce genre. Peut-être l'honorable monsieur n'aimera-t-il pas à l'admettre mais c'est un fait consigné dans l'histoire que sans la valeur et le courage des Canadiens-français en 1775 et en 1812, le Canada passait au drapeau américain.

LOYAUTÉ FRANÇAISE

C'est un fait aussi, prouvé par l'histoire, que sans les Métis français, lors de l'invasion des Fénians, le Manitoba et tout l'Ouest canadien devenaient une partie des Etats-Unis d'Amérique.

Dieu merci! nous avons été fidèles et loyaux aux rois d'Angleterre et à la Couronne britannique. Nous sommes encore loyaux et nous continuerons de l'être malgré les abus, les attaques, et les persécutions de ces étroits politiciens qui semblent regretter la loyauté des Canadiens-français.

Je tiens à dire aussi clairement que possible que si nous sommes fidèles ce n'est pas dû à la crainte du fouet tenu par ces messieurs. Ils sont toujours prêts à parler du "British fair-play", mais ils n'en connaissent pas la moindre chose.

Les Canadiens-français méprisent ces hommes avec raison; ils jettent leurs regards plus haut: sur les citoyens à larges vues et sur leur Roi!

Revenons maintenant à mon ami de LaVérendrye. Je veux répondre à sa question. J'espère qu'il me comprendra et que tous ceux qui ne connaissent pas encore ma position en auront une idée claire et nette.

HISTORIQUE DE LA QUESTION SCOLAIRE

Il n'est pas, je crois, hors de propos, en cette occasion, de résumer brièvement l'historique de la question scolaire. Permettez-moi seulement de citer quelques faits: Avant 1890, tout était tranquille dans le Manitoba. La paix y régnait. Il n'existait pas de sentiments hostiles entre Protestants et Catholiques, entre Français et Anglais. En 1888, un Irlandais catholique, M. Joseph Burke, fut appelé à faire partie du cabinet Harrison. Une élection eut lieu dans le comté de Saint-François-Xavier. Le chef libéral, feu M. Greenway, avec son lieutenant, Jos. Martin, accompagnés de tous les orateurs libéraux, se rendirent dans le comté. Là, M. Greenway fit la promesse solennelle que si M. Francis, le candidat libéral, était élu, ce qui mettrait le parti libéral au pouvoir, les libéraux n'attaqueraient jamais les droits des Catholiques et des Canadiens-français. Ajoutant foi à ces promesses, les électeurs de St-François-Xavier choisirent M. Francis comme député. M. Greenway vint au pouvoir. Qu'arriva-t-il alors? Les messieurs qui résident au Manitoba depuis 1890 connaissent tous ces faits et tous ces détails, mais il sera peut-être intéressant pour ceux qui sont venus au pays après cette date de savoir ce qui s'est passé. Je suis parfaitement d'accord avec ceux qui croient que cette question ne devrait pas être une question politique, et que, de fait, elle est au-dessus du terrain de la politique. Je crois que la constitution a été honteusement violée. Je suis d'avis que la minorité de Manitoba ne reçoit pas la considération qui lui est due de par les lois du pays; mais en même temps, tout le monde doit admettre que cette question est devenue une question politique. Elle a été lancée dans l'arène politique, et aujourd'hui elle ne peut être réglée si ce n'est par un parti politique ou l'autre.

POSITION DE LA MINORITÉ

La minorité n'occupe pas aujourd'hui la position qu'elle occupait en 1890 ou en 1896. En 1890, Protestants et Catholiques, Anglais et Français, tous ont été stupéfaits de la violation des promesses de feu Thomas Greenway. Tout le monde comprit bien que la Constitution du Canada et l'Acte du Manitoba avaient été violés. Il y avait pratiquement union entre tous les catholiques de cette Province contre la manière d'agir de feu M. Greenway. Appel fut interjeté à Ottawa. La question fut soumise aux Cours. En 1895, le Conseil Privé d'Angleterre rendit un jugement qui reconnaissait les droits de la minorité catholique. Ce jugement enjoignait au gouvernement d'Ottawa de rendre à la minorité ses droits établis.

L'union existait encore parmi les Catholiques. Suivant la direction donnée dans le jugement du Conseil Privé d'Angleterre, Sir Charles Tupper proposa une loi sous le titre de Bill Réparateur.

M. Laurier proposa alors une motion de renvoi à six mois.

Le Bill Réparateur, tel que soumis au Parlement par Sir Charles Tupper, était accepté par tout le clergé du Canada comme étant une protection suffisante de nos intérêts. Quelques Conservateurs abandonnèrent Sir Charles Tupper. Quelques ministres qui s'étaient insurgés contre Sir McKenzie Bowell revinrent sur leur décision et à ce moment l'on vit dans le Canada le spectacle suivant: D'un côté un premier-ministre conservateur, anglais et protestant appuyé par un parti solide composé de Protestants et d'Anglais aussi bien que de Catholiques et de Français, supportant et défendant un bill qui restituait à la minorité catholique du Manitoba ses droits constitutionnels, religieux et nationaux enlevés par une administration libérale du Manitoba; et de l'autre côté, un Canadien-français catholique, le chef des Libéraux, proposant une motion pour empêcher la passation de ce Bill. Cet homme parvint à tenir le Parlement du Canada en échec pendant des semaines afin d'empêcher Sir Charles Tupper de passer une loi réparatrice avant l'expiration du Parlement. Le Parlement fut dissous.

Qu'arriva-t-il alors? Malgré que nos chefs conservateurs-anglais-protestants fussent personnellement en faveur d'un système d'écoles publiques, malgré que la loi fût renvoyée à six mois sur proposition d'un chef catholique français, Sir Charles Tupper tint fièrement sa position et vint devant le peuple. Il parcourut le Canada d'un océan à l'autre, en appela au sens de la justice, au "British fair play" du peuple canadien et déclara partout du haut de la tribune politique que, personnellement, il était en faveur du système des écoles publiques, mais que la minorité catholique manitobaine avait des droits et que ces droits avaient été violés. Partout, comme à Winnipeg où je l'entendis, Sir Charles Tupper déclara qu'il se considérerait indigne de la position de premier-ministre du Canada et de chef du grand parti conservateur s'il n'était pas capable de mettre de mettre de côté ses convictions personnelles pour obéir à la Constitution du pays et au commandement du Conseil Privé d'Angleterre. Il fit un appel aux électeurs canadiens et dit clairement, et sans qu'il fut possible de douter de sa parole, que s'il était maintenu au pouvoir, il soumettrait de nouveau à la Chambre un Bill Rémédiateur et qu'il le passerait au Parlement pour nous réinstaller dans nos droits.

Dans le même temps, le chef libéral apparaissait aussi à toutes les tribunes du Canada. Dans la province catholique et française de Québec, lui-même, ses candidats et ses partisans déclaraient que si Laurier arrivait au pouvoir, lui, catholique et canadien-français donnerait à la minorité catholique plus que Sir Charles Tupper qui était anglais et protestant.

Dans les provinces anglaises il fit un appel aux électeurs en disant que s'il arrivait au pouvoir, il n'entraverait pas les droits provinciaux de légiférer en matière d'éducation. Quel fut le résultat? Fûmes-nous alors battus par les anglais protestants ou fûmes-nous défaits par nos propres compatriotes et nos coreligionnaires?

La ville de Winnipeg, le centre, je dirai, de toute l'agitation, une ville protestante et anglaise, défit Joseph Martin, l'auteur de la loi, et élit Hugh John McDonald, le candidat de Sir Charles Tupper, et Ministre dans son cabinet, qui avait proposé le bill rémédiateur et qui s'était engagé à le soumettre de nouveau devant les Chambres, si le gouvernement conservateur était réélu.

FIDELES A LA CONSTITUTION

Les Anglais protestants du Canada, orangistes ou membres d'autres sociétés semblables furent, en majorité, assez fidèles à la Constitution, assez loyaux aux principes du "British Fair Play", pour faire abstraction de leurs opinions personnelles, sur les modes d'éducation et supportèrent Sir Charles Tupper, malgré les appels enflammés de "no coercion" faits au peuple par les candidats et les orateurs libéraux.

Où la minorité catholique fut-elle défaite? Dans la catholique et française province de Québec.

Après les élections, le vieux chef conservateur reparut encore en Chambre, mais cette fois sur les banquettes de l'Opposition. Fidèles aux principes d'honneur et de loyauté qui, pourtant, avaient été la cause de leur renvoi du pouvoir, les chefs conservateurs, par la voix de Sir Charles Tupper, disaient au nouveau Premier, catholique et français: "Si vous soumettez à cette "Chambre une loi rémédiatrice "rendant à la minorité catholi "que manitobaine les droits qui "lui ont été enlevés, nous som- "mes prêts à joindre nos votes aux "vôtres pour la suppression de "l'injustice." Cette offre courageuse et fière fut refusée par la majorité catholique et française du gouvernement!

Maintenant, si je veux justice et "fair play" pour moi-même, je désire aussi être loyal et juste envers les autres. Je ne veux pas pour moi un meilleur traitement que celui que je donne aux autres. Je refuse absolument d'être injuste et ingrat envers les hommes qui furent tués politiquement, lorsqu'ils combattaient pour nos droits, par mes compatriotes et mes co-religionnaires. Je ne rends pas les électeurs de la province de Québec responsables de cette action. Ils furent trompés par le chef libéral. On leur promit plus avec Laurier qu'avec Tupper. Je pense sincèrement qu'à ce moment ils crurent rendre un service à la minorité du Manitoba, mais le fait est là, et, selon moi, nous devons être assez francs pour le reconnaître.

APRES 1896

Mais il y eut d'autres élections après 1896. Quatre ans plus tard, le chef du parti libéral n'avait pas encore rempli les promesses qu'il avait faites avant l'élection. Il ne nous avait pas, comme il l'avait promis, rendu nos droits, et la preuve en est dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. La minorité catholique donna encore son appui au chef libéral. La majorité de la minorité catholique du Canada vota pour le maintien du régime libéral. Elle vota encore pour les hommes qui avaient été la cause de tous nos troubles et contre ceux qui avaient sacrifié leur vie politique pour nous donner justice.

Pendant plusieurs années les libéraux tinrent les rênes du pouvoir à Ottawa. Avons-nous entendu un catholique libéral demander au chef libéral de nous rendre nos droits? Je défie qui que ce soit de prouver que ceci fut fait. Sir Wilfrid Laurier dit en plusieurs occasions qu'en autant qu'il était concerné, la question scolaire était réglée pour toujours et qu'il n'y toucherait plus. Avons-nous entendu un catholique libéral se plaindre de cette déclaration du chef libéral? Encore je dis: non. Ils étaient satisfaits. Ils crurent qu'ils en avaient assez!

Le comté de Provencher avait, comme aujourd'hui, pour le représenter, un libéral catholique dans la personne de M. J. P. Molloy. Avons-nous jamais entendu ce monsieur protester auprès de Sir Wilfrid Laurier contre le traitement subi par la minorité catholique de cette province? Encore je dis: non. Il y a à peine un an, Sir Wilfrid Laurier était dans la ville de Winnipeg. Une délégation des catholiques alla le rencontrer au club catholique de Winnipeg où il se trouvait, accompagné de M. J. P. Molloy. Ce dernier était présent lorsque son chef dit qu'en autant qu'il était concerné la question était réglée et qu'il n'y toucherait plus. Le député de Provencher eut-il quelque chose à répondre? Protesta-t-il contre contre déclaration? Non, il fut satisfait.

HISTOIRE PLUS RECENTE

L'autre jour, à Ottawa, un vote fut pris sur l'amendement proposé par Sir Wilfrid Laurier à l'Acte des frontières du Manitoba. Sir Wilfrid Laurier dit-il quelque chose de la question des écoles? Non. Il avait dit qu'en autant qu'il était concerné, elle était réglée pour toujours. Je dois dire qu'en cette occasion Sir Wilfrid Laurier fut conséquent avec lui-même. Mais nous avons vu M. J. P. Molloy voter contre la loi des frontières "parce qu'elle ne contenait pas de disposition protégeant la minorité", et voter en faveur d'un amendement *qui n'en faisait pas non plus mention.*

Y a-t-il un homme dans cette Chambre qui peut me dire ce que nous pouvons attendre du parti libéral au Canada, quand les chefs de ce parti ont déclaré qu'ils ne feraient rien pour nous? Je défie qui que ce soit de dire que nous pouvons en attendre quelque chose. Il n'y a, par conséquent, aucun espoir à entretenir de ce côté-là. D'un autre côté, il y a-t-il un homme qui puisse nier que le parti conservateur a essayé de passer un bill rémédiateur qui fut défait par le parti libéral? Y a-t-il un homme qui peut me citer un article du programme conservateur qui soit contre la minorité catholique? Non. Encore, je le répète, le parti conservateur fut poignardé par la minorité catholique, lorsqu'il travaillait à rendre des droits violés à cette minorité.

LA SITUATION LOCALE

Venons-en maintenant à notre situation locale. Je me rappelle qu'en 1890, quand M. Greenway passa sa loi scolaire, M. Roblin était chef de l'opposition. J'étais dans les galeries de la chambre et je vois encore Roblin, appuyé par l'orangiste McFadden et par quelques députés catholiques, s'opposant avec la vigueur, le courage et la détermination qu'on lui connaît, à cette loi inique. Personnellement M. Roblin était partisan du système des écoles publiques, mais en homme aux idées larges, en vrai homme d'Etat, il se battait pour faire observer et respecter la constitution de son pays.

Il y a eu bien des élections depuis 1890. Les conservateurs, guidés par l'hon. M. Roblin, ont toujours adhéré à la constitution. Ils furent battus plusieurs fois. Malgré ces défaites, leur sympathie pour la minorité ne diminuait pas. Ils souffrirent comme des hommes. Et pendant ces sombres jours furent-ils appuyés par une minorité unie dans notre province. Je dis: non—et je défie qui que ce soit de me contredire.

Durant plusieurs années après 1890, le gouvernement Greenway fit même élire des partisans dans nos comtés catholiques! Je prie tous ceux qui m'entendent de croire que je sais ce que je dis. J'ai visité au cours de ces dernières années à peu près toutes les régions catholiques de cette province et partout j'ai soutenu les hommes et le parti qui avaient souffert pour nous. Ai-je trouvé partout une minorité unie? Nos appels à l'esprit de justice et à la reconnaissance vis-à-vis nos défenseurs ont-ils toujours été entendus? Je dis: Non. En 1899, lorsque le parti conservateur arriva au pouvoir, il y eut une élection partielle dans le comté de Dauphin et le candidat du gouvernement Greenway fut élu par le vote de la minorité catholique! Il est vrai qu'aujourd'hui les catholiques appuient en majorité le parti conservateur, mais ici encore je pose la question: Tous les catholiques de cette province ont-ils été *francs*; ont-ils toujours voté pour leurs plus résolus défenseurs? Non—Combien y en a-t-il, parmi les catholiques qui font du zèle aujourd'hui, qui en faisaient aussi au temps du régime libéral à Ottawa? D'où vient cette attitude soudainement militante? Quelle est la raison de ce sursaut de gens qui étaient silencieux et qui parlent tant aujourd'hui? La Constitution du Canada a été violée. Les droits de la minorité catholique du Manitoba ont été violés. Une décision du Conseil Privé s'est prononcée pour la minorité. On n'a pas, à cette date, obéi à l'injonction du Conseil Privé, jusqu'à ce qu'on ait fait des lois, à Ottawa ou au Manitoba, se conformant aux termes de cette décision du Conseil Privé, la minorité n'a pas son dû. Les catholiques de Winnipeg ne sont

A suivre sur la 2me page

Deuxieme Liste de Souscriptions pour le Monment de La Verendrye

Liste précédente	$2,387 50
La Banque d'Hochelaga, Winnipeg	100 00
M. C.-A Gareau, Saint-Boniface	100 00
MM. P. Gervaert & F. Deniset, Saint-Boniface	100 00
M. Antoine Gauvin, Saint-Boniface	25 00
Mgr F.-A Dugas, P. A. V. G., Saint-Boniface	20 00
L'honorable sénateur A.-A.-C. LaRivière, Saint-Boniface	10 00
M. l'abbé N. Deslandes, Saint-Boniface	10 00
Elèves des Frères, Saint-Norbert	10 00
Le Collégien, Saint-Hyacinthe, Qué	5 15
M. l'abbé P.-S. Gendron, La Salle	5 00
M. l'abbé Clovis Paillé, Rainy River, Ont	5 00
M. Abraham Guay, Saint-Boniface	5 00
M. Léon Roy, Saint-Boniface	5 00
M. Maurice Dumousseau, Saint-Boniface	2 00
M. Lionel Vanier, Montréal	1 00
M. Wilbrod Deschênes, Morinville, Alta	1 00
M. Placide Chaput, Saint-Norbert	1 00
Total	2,792 65

LE COMITÉ DU MONUMENT DE LA VÉRENDRYE.
Joseph LECOMTE, président. — L'abbé Denys LAMY, secrétaire-trésorier.
Saint-Boniface, Man., 20 mars 1912.

CONVENTION

Aujourd'hui, au Collège, convention du Parler Français, section manitobaine. Rapport mercredi prochain.

L'Assemblee des Catholiques

Le discours du député de Saint-Boniface accapare notre espace, cette semaine. Nous devons donc attendre à mercredi prochain pour donner le rapport de l'assemblée des catholiques de Winnipeg et publier le texte des résolutions adoptées.

Cette assemblée a été très imposante; on y comptait plus de 13000 personnes.

La Question des Ecoles

Suite de la 1ère page

pas traités comme ils devraient l'être, vous le savez! Et ici j'ouvre une parenthèse pour louer de leur conduite admirable les catholiques de Winnipeg, qui supportent leurs écoles de leur argent tout en étant forcés de contribuer au maintien des écoles des autres religions. Si nous tous catholiques du Canada et du Manitoba étions unis dans une même fidélité à nos principes, dans une même loyauté vis-à-vis les hommes qui nous ont toujours défendus; si nous avions toujours eu affaire à une majorité protestante compacte, à une majorité protestante constamment injuste et fanatique, alors je dirais: Faisons la guerre,—du sang si c'est nécessaire—et je serais le premier à offrir ma vie et verser tout le sang de mes veines pour notre cause. Mais, —je martelle la même affirmation, —nous n'avons jamais eu une minorité unanime, et nous n'avons jamais eu non plus contre nous une majorité protestante unanime. Admettons ces vérités Nous avons étouffé ou poignardé nos défenseurs.

NOS DIVISIONS

Nous avons nous-mêmes brûlé nos vaisseaux. Nous n'avons pas le droit de prétendre que les anglais protestants sont nos seuls ennemis. Nous n'avons pas le droit de leur dire qu'ils nous ont tous maltraités. Il y en a qui l'on fait. Le parti libéral au Manitoba, et dans tout le Canada, a soulevé le cri de race et de religion qui a causé toutes nos difficultés et toutes nos infortunes. Le parti libéral, anglais protestant et catholique français tout aussi bien, nous a mis dans la situation où nous sommes. Le parti conservateur, anglais protestant et catholique français, a toujours été partisan du maintien de la constitution, nous a toujours défendus.

Et maintenant, je veux poser une question claire et nette: Y-a-t-il un homme dans le pays qui se lèvera et affirmera que M Borden ou M. Roblin peut passer une loi qui rétablira les écoles séparées dans le Manitoba? La chose aurait pu être faite en 1896, et la preuve en est que le *Remedial Bill* fut accepté dans le temps par la majorité anglaise protestante du Canada,—pendant qu'il fut défait par la majorité française catholique du Canada.

Depuis cette date la situation a changé. Nous n'occupons plus les fortes positions que nous avions alors. La mentalité publique a été si infusée; les journaux libéraux, protestants et catholiques, anglais et français, ont si méchamment, si malhonnêtement, si déloyalement induit les foules en erreur qu'aucun homme ne pourrait aujourd'hui passer une loi rétablissant les écoles séparées et se faire ensuite élire par l'électorat du Canada. Admettons de plus comme des hommes que la minorité catholique a été si injuste, si ingrate pour les Protestants qui l'avaient défendue, qui avaient, comme je l'ai dit tantôt, fait le sacrifice de leur vie politique et mis de côté leurs propres principes en matière d'éducation, que ces hommes ne se jetteront pas deux fois dans la fournaise qui les a brûlés une fois.

LA LIBERTE D'OPINION

Avons nous le droit de les accuser de fanatisme? Ils sont Protestants; ils ont leurs idées. Ils ont droit à la liberté de leurs opinions. Ils ont une fois fait le sacrifice de ces opinions pour faire respecter la constitution du pays et se conformer à la décision du Conseil Privé. Nous leur avons refusé notre aide. Quel droit avons-nous maintenant, si nous sommes nous-mêmes justes et loyaux, de leur dire: "Tuez-vous encore une fois pour nous!" Quel droit ont aujourd'hui ces catholiques qui les ont combattus pendant quinze ans; qui les ont représentés sous de fausses couleurs; qui, pour des raisons politiques, ont toujours appuyé les auteurs de nos maux; qui, pendant les quinze années du régime libéral ont gardé le silence sous la houlette du chef libéral; quel droit, dis-je, ont ces catholiques de se présenter aux Gouvernements et de leur clamer: Vous devez faire, séance tenante, ce que nous avons toujours nous-mêmes refusé de faire depuis la passation de la loi inique des écoles"

A cette catégorie de catholiques je donnerai un conseil: Ils ont gardé le silence; ils ont jusqu'ici vécu dans la maison de nos ennemis. Le meilleure chose qu'ils puissent faire aujourd'hui c'est de continuer de garder le silence et de laisser les hommes qui ont toujours défendu la Constitution faire leur possible dans les circonstances. Je répète, parceque ça doit être répété: Je ne crois pas qu'une loi rétablissant les écoles séparées soit possible à l'heure actuelle, étant donnée la mentalité publique.

LE FREE PRESS

Voyez par exemple ce que fait le *Free Press* de Winnipeg,—un journal contrôlé par des hommes de grande habileté, un journal qui a une circulation extraordinaire dans toute la province et dans tout le Canada. Le *Free Press* soulève tous les jours le cri de race et de religion contre la minorité En ce moment le *Free Press* publie chaque jour des articles dont le but est mettre dans les cœurs le préjugé du sang et de la religion afin d'empêcher un acte de M. Roblin qu'il croit possible et qu'il craint. Les choses vont si loin que, dans ce pays régi par les institutions britanniques, le premier-ministre de la province ne peut avoir une conversation purement sociale avec un évêque ou un prêtre catholique sans que le *Free Press*, et avec lui la presse libérale du Canada, ne l'accusent de comploter avec le Pape la démolition de la religion protestante! Messieurs les catholiques qui aujourd'hui criez le plus fort dans l'espérance d'embarrasser vos adversaires politiques, combien de fois avez-vous protesté contre les attaques continuelles, persistantes, de votre plus important journal quotidien contre le premier-ministre de cette province, contre ses amis, contre le parti en général?

Je n'hésite pas à dire qu'avant de pouvoir espérer une loi rémédiatrice au Manitoba ou à Winnipeg, on devra changer la mentalité courante.

Tant que cette révolution bienfaisante ne se sera pas faite dans les esprits, nous nous frappons la tête contre un mur. Quand je dis: "la mentalité courante" je ne veux pas dire seulement la mentalité des Anglais et des Protestans; je veux dire aussi la mentalité des catholiques, irlandais et français. Tant que ces gens ne prendront pas une attitude juste vis-à-vis les autres; tant que nous ne serons pas unis; tant que nos catholiques ne prouveront pas, non seulement par leurs paroles, mais encore et surtout par leurs actes, qu'ils sont assez loyaux et assez libres de préjugés politiques pour être reconnaissants et justes vis-à-vis ceux qui ne leur ont pas fait d'injustice—jusqu'à ce moment là, dis-je, nous tirons nos balles dans le vide.

LA CAUSE DU MAL

Le grand mal, le grand obstacle à notre succès résident dans notre manque de loyauté et de justice. Si nous ne sommes pas capables d'admettre cela, nous méritons les lois que nous avons. Tous, j'espère, diront que je parle franc. Je n'ai pas peur de mes paroles, et je n'ai pas honte de mon acte. Je suis un homme politique, c'est vrai; mais je défie qui que ce soit de prouver que j'ai menti à mes principes et que j'ai été faux à la cause que j'ai voulu servir depuis que je suis dans la vie publique.

Cela ne veut pas dire cependant, et je désire que tous me comprennent bien, que serai ingrat pour ceux qui ont sacrifié leur vie politique pour nous et que je vais me jeter dans les bras d'hommes qui nous ont maltraités et qui nous répètent encore aujourd'hui avec emphase que nous n'avons rien à attendre d'eux; qui vont encore plus loin et qui tâchent de soulever l'opinion publique, d'accumuler les obstacles afin d'empêcher nos chefs, pour le cas où ils en auraient la velléité, de faire quoique ce soit pour nous. Tant que nous ne verrons pas ce jeu, notre situation est sans espoir. Il y a quelques années nous eu une élection générale dans la province. Le chef du parti libéral d'alors, M. Edward Brown et ses partisans, accusèrent M. Roblin d'accorder des privilèges spéciaux à la minorité catholique de la province sour forme de latitudes particulières dans l'administration des lois scolaires de la province.

LA POSITION DE M. BROWN

Le chef de l'opposition déclara alors en termes précis que s'il devenait premier-ministre de la province il ferait observer la loi scolaire dans toute sa rigueur et que tous privilèges accordés par l'hon M. Roblin à la minorité cesseraient. Tous les catholiques de la province protestèrent-ils contre cette déclaration du chef de l'opposition, M. Brown? Tous les catholiques appuyèrent-ils M. Roblin, qu'on mettait ainsi en accusation sous le chef d'être trop ami des catholiques? Quelqu'un peut-il me prétendre que le vote catholique se porta solide vers ceux qu'on attaquait ainsi sous prétexte qu'ils étaient trop nos amis? Non. Et à l'heure actuelle, que voyons-nous? Ceux là même qui ont toujours refusé d'être reconnaissants envers leurs véritables amis se font aujourd'hui leurs dénonciateurs dans un protêt contre, je crois la législation scolaire; mais ce protêt devrait, à mon sens, porter d'abord sur les actes et l'attitude d'une partie de la minorité. Le bill des frontières de la province sera présenté à cette Chambre. Ce sera alors le temps pour moi de prendre position comme représentant du peuple et de donner les raisons de mon vote, d'un côté ou de l'autre. Quel que soit mon attitude, je la prendrai sans trembler, et chacun saura ce que je pense. Si mon honorable ami le député de La Vérendrye peut prévoir par ce que je dis aujourd'hui ce que je ferai alors j'en suis heureux: il pourra dormir tranquille.

Je demande à tous les hommes

A suivre sur la 3ème page

Par W. WALTON

Vente par Encan

Instruments Aratoires et Animaux.

Ayant reçu instruction de M. Maxime Dufault je vendrai par Encan public à Lorette, à 17 milles à l'Est de Winnipeg, sur la route Dawson,

MARDI, LE 26 MARS 1912

La liste suivante: 5 vaches à lait, 7 chevaux, âgés de 2 à 8 ans, 9 taureaux suppose d'avoir vous, 1 taureau, 4 paires d'attelage double, 2 paires attelage simple 3 wagons 3 bobsleighs, un binder McCormick, 6 pieds, 2 faucheuses McCormick, 1 faucheuse Massey-Harris, 1 rateau Massey-Harris, 1 drill Sylvester, 1 herse 5 sections, 1 cultivateur Massey-Harris, 1 cultivateur à patates, 1 charrue Emerson 12 pouces, 1 charrue Emerson 16 pouces, 1 charrue Reversible suiky, 2 charrues pour canal, 1 meules à faucher, 2 buggies, 2 cutters, une quantité de foin et de planches, fourniture de maison, 1 dorbeuse New Magnet.

Les animaux sont en bonne condition, et les machineries presque neuves Le tout doit être vendu au plus tôt vu que M. Dufault se retire de la culture. Le train laisse la station du C N R. à Winnipeg à 9.15 h. a. m. et retourne à 5 h. p. m. Des voitures seront à l'arrivée du train.

Un lunch sera servi à 11 heures.

La Vente à midi

Les conditions de la vente seront comme suit. Audessous de $10.00, comptant, audessus de $10.00, a crédit jusqu'au 1er novembre 1912. Un escompte de cinq par cent pour argent comptant. Les billets devront porter intérêt à sept par cent.

MAXIME DUFAULT, BEN WALTON,
Propriétaire, Encanteur.

Dernière Chance pour Terre Gratuite

Une réserve de terre fertile est à présent ouverte dans le Mexique. Homestead gratuit. La seule obligation est d'avoir 5 acres de terre plantée en bananes durant cinq ans. Une compagnie autorisée fera la plantation des bananes et elle vous allouera le prix au marché par actions. Votre part devra vous rapporter $200 par acre par an. "The Jantha Plantation Co." Block 2031, Pittsburgh. Pa., U. S. A., distributeurs de terrains, aux Etats-Unis et au Canada. Ecrivez pour renseignements. Vous n'avez pas besoin d'aller au Mexique.

The Liquor License Act.

The following application to transfer an Hotel license has been received and will be considered by the Board of license Commissioners for license District No. four at Winnipeg, at the office of the Chief License Inspector, corner of Broadway and Kennedy St's at the hour of 8 P. M. on the fourth day of April A. D. 1912.

Transfer of the license of The Quebec Hotel, situated in the Town of St. Boniface from Emmanuel Couture to Frank Savoie.

Dated at St. Boniface third day of March A. D. 1912,

M. J. JOHNSTONE,
Chief License Inspector

Shiloh's Cure

QUICKLY STOPS COUGHS, CURES COLDS, HEALS THE THROAT AND LUNGS. 25 CENTS

Jeanne Bernier, H. P. P. Bernier, B.C.L.
Hon. Bernier A. Bernier

Bernier, Blackwood & Bernier

AVOCATS-NOTAIRES

Argent à prêter sur hypothèques.
Placement de capitaux privés

Bureaux : 401, Bloc Somerset

Avenue du Portage, Winnipeg.

Téléphone: MAIN { 2979 / 4767

Albert Dubuc J. A. Beaupré

Dubuc & Beaupre

Avocats, Avoués et Notaires

BUREAUX :

WINNIPEG
27 et 28 Edifice Canada Life
Coin Main et Portage Téléphone
Tél. Main 8696 Main 8317
R. de P. 185

Placements de capitaux privés.

J. L. DEVAUX

AVOCAT

PARLE FRANÇAIS ET ANGLAIS

5, BANQUE DE HAMILTON

COIN DES RUES MAIN & MCDERMOT

WINNIPEG

TÉLÉPHONE MAIN 984

Telephone 334 B. de P. 319

A. J. H. Dubuc

AVOCAT ET NOTAIRE

Avenue du Portage (Cote Sud)

4me porte de la Rue Main

BLOC DU TRUST & LOAN

ARGENT A PRETER—Placements de fonds privés

Telephone 334

DR. G. A. DUBUC

BUREAU

No. 81, AVENUE PROVENCHER

ST. BONIFACE

HEURES DE CONSULTATIONS

8 à 9 a. m.
1 à 4 p. m.
7 à 8 p. m.

TELEPHONE 1647

Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

Dr. LACHANCE

SPECIALITE :

CHIRURGIE ET MALADIES DE LA FEMME

SOMERSET BLOCK

CHAMBRE 245 AVENUE DU PORTAGE,
Téléphone Main 7204 WINNIPEG
CONSULTATIONS : 2 à 5 P. M.
Tél résidence Main 2513. St-Boniface

JOS. LECOMTE,

Notaire Public.

TERRES A VENDRE

Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba

Argent à Prêter.

221 RUE MCDERMOT, Winnipeg.

J. GRYMONPRE

NOTAIRE PUBLIC

Licencié en droit de la Faculté de Paris

283 Avenue Provencher

SAINT-BONIFACE

Rédaction d'actes en anglais, français et flamand.

Terres à vendre. Prêts hypothécaires.

Bureaux ouverts tous les jours de 9 à 2 heures du soir.

Gevaert & Deniset

88 AVENUE PROVENCHER, SAINT-BONIFACE

TELEPHONE MAIN 2354.

Lots a Vendre dans tout Saint-Boniface

Contrôle des trois subdivisions actuellement sur le marché.

Plan 1441 et Plan 1201, entre Norwood et la rivière la Seine, de 850 à 700 dollars par lot. $25 comptant et $10 par mois.

Contrôle aussi de la propriété de "Oak Olm," Plan 1357, de la rue Ritchot à la rue des Meurons, 2,000 pieds, à seulement $30 du pied.

Prêts, constructions payables à longs termes.

CORRESPONDANCE SOLLICITÉE

COMPATRIOTES DE L'OUEST

VOUS qui aimez fumer du tabac canadien naturel, tel que vous en fumiez dans la Province de Québec. Fumez nos tabacs garantis pur. Nous vendons que des tabacs de première qualité et à 20 pour cent meilleur marché que vous payez ailleurs. Si votre marchand ne veut vous le fournir, écrivez nous et nous vous dirons où vous en procurer. Nos tabacs sont vendus en feuille, en manette, ou coupé (haché) en paquet depuis 1-12 à 1 lbs. Echantillons envoyé gratis sur demande.

LA CIE DU TABAC DU CO. MONTCALM

St. Esprit, P. Q.

CARSLEY & CIE

NOUVELLES

Marchandises : de : Printemps

MAINTENANT EN VENTE

Nouvel assortiment de Chapeaux, Blouses, Jupes de Robes et Manteaux de printemps à des Prix Réduits.

Nouvelles Marchandises de Printemps: Indienne, Guillaume, Etoffe à Blouses, dans les derniers goûts.

Carsley & Cie 344 RUE MAIN. En face de la rue N-Dame WINNIPEG

EPICERIES ET.... CHAUSSURES SONT

maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de

Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc

Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.

Farine, Son, Gru et toutes sortes de Graine toujours en vente.

T. PELLETIER, AVENUE TACHÉ St-Boniface

T. A. IRVINE Jos. TURNER J. W. MOULE

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

TELEPHONE Main 8132

STANDARD PLUMBING CO'Y

No. 44 AVENUE PROVENCHER

SAINT BONIFACE.

Appareil de Chauffage à air chaud Ou à vapeur, Plombiers une spécialité, une spécialité.

Dr Louis F. BOUCHE

Chirurgien-Dentiste

Elève du Collège dentaire de la Nouvelle-Orléans; membre fondateur de la Société de Stomatologie; gradué du Collège dentaire de Chicago, collège américain de chirurgie dentaire.

392, RUE, McDERMOTT, coin de la rue Albert, en face des bureaux du Free Press et du Telegram.

Tél. 350

Grand . Central . Hotel

WINNIPEG, MANITOBA.

P. L'HEUREUX, Prop.

La meilleure maison d'une piastre par jour de la ville.

P.S. Bonne cour et bonne étable en connection avec l'Hôtel. Et toute accomodation pour la vente des chevaux.

Laveie & Cie

Importateur de Vins, Liqueurs et Cigares

25 Rue Dumoulin - Tel. 2563
Saint-Boniface

Harley & Dandurand

CONTRACTEURS EN

Charpente, Maçonnerie, etc.

121 Rue Ritchot

ST-BONIFACE, - MAN.

Ouvrage garanti

Estimation fournie sur demande

Soumissions

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et accompagnées d'un chèque accepté à un montant égal de cinq pour cent de la soumission seront reçues jusqu'au deux avril prochain pour la construction d'une maison d'école. On pourra prendre connaissance des plans et spécifications et obtenir les conditions de M. Eugène Dubuc, Ste-Anne,

On ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

S. R. MAGNAN,
Sec.-Trésorier.
Ste-Anne, Man

Un Assortiment Considerable de **Chapelets**

Chapelets dont les prix varient de 25c, 50c à $1.50,

$2.00 $5.00 $25.00

Porte & Markle

BIJOUTIERS

300-302 Ave. du Portage,

Winnipeg. Man.

Shiloh's Cure

QUICKLY STOPS COUGHS, CURES COLDS, HEALS THE THROAT AND LUNGS. 25 CENTS

Telephones { Bureau, Main 604 / Résidence, Main 1155 / Cour à bois, Norwood, Main 7442

R. de P. 147, ST-BONIFACE, MAN.

Guilbault & Cie

CONTRACTEURS

MARCHANDS DE BOIS DE CHAUFFAGE, DE TOUTES SORTES, CHARBON, DORMANTS, POTEAUX, ETC.

Toute commande recevra notre prompte attention

J. D'AOUST. TEL. MAIN 5598. E. DUGAL. TEL. MAIN 7469

D'AOUST & DUGAL

Entrepreneurs de

Plomberie, Chauffage à eau chaude, air chaud et vapeur, Ventilation, Couverture, Plafond Métallique, Corniche et Echelle de Sauvetage.

Tel 6645 R. de P. 138

239 Ave Provencher (Coin rue Thibaut) St. Boniface

Compagnie Generale Transatlantique

Départs tous les lundis à 10 hrs. a. m.

De New-York au Havre-Paris (France)

La Touraine	29 Fév.	La Bretagne	21 Mars
La Savoie	7 Mars	La Touraine	28 Mars
La Provence	14 Mars	La Savoie	4 Avri

Départs supplémentaires le samedi.

Rochambeau....2 Mars | Niagara....16 Mars

Les paquebots partant le samedi, ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (seconde classe).

Pour tous renseignements s'adresser à Gosin, Tyndeau & Cie. Limitée. Agents-Generaux, 22 rue Notre-Dame Ouest, Montréa

Pour informations s'adresser a

Alloway & Champion

Représentants spéciaux

362 et 667 Main Street, Winnipeg.

ou à tout agent de Compagnie de chemin de fer.

ENTREPRISE GENERALE

De tout ce qui concerne la Construction

Octave Godefroid

CONTRACTEUR

No. 84 Avenue Hamel, Saint-Boniface

Plans et devis sur demande

Téléphone 1815 Boite de Poste 176

Toute demande recevra prompte attention

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital Autorisé:	$4,000,000
Capital Versé :	$2,500,000
Fonds de reserve:	$2,650,000

DÉPOTS CONJOINTS.—La Banque d'Hochelaga accepte des dépôts en commun par le mari et la femme pouvant être retirés par l'un ou par l'autre des conjoints. Ce système de dépôts convient particulièrement aux personnes de la campagne, le mari ou la femme pouvant voir aux affaires de banque en venant en ville. En cas de décès, le survivant peut retirer l'argent sans délai et sans frais.

J. H. N. Léveillé, Gérant pro tem., St. Boniface

LA CUSSON

LUMBER Co. Limited.

Ave. Provencher, entre le pont de la Seine et le C. N. R

Telephones Main 2625 | 2626

FABRICANTS DE

Portes et Chassis, Cadres, Moulures, Bois Tournés. Toutes sortes d'ornementations interieures et extérieures. Bancs d'Eglise, etc., etc.

MARCHANDS DE

Toutes espèces de matériaux de construction. Bois de sciage, lattes, lattes métalliques, pierre pour fondations, pierre concassée, chaux, ciment, sable, gravier, papier à bâtisse et à couvertures, matériaux pour enduits, ferronnerie pour bâtisses rious, vitres. Enfin tout ce qui entre dans la construction d'une bâtisse

Carrière de gravier à Bird's Hill, Man.
Carrière de sable à Ste-Anne, Man.

Fermes à Vendre

Huit terres à vendre. Ces terres sont en parties améliorées dans le T. 5, R. 5 et 6, E. de $5.75 à $7.50 par acre. Titre Torrens S'adresser à Boite de P. 113,

STEINBACH, MAN.

Un Fait Digne de Mention

Est que la bière enregistrée de Drewry

Refined ALE

est bonne pour la santé

Elle est faite avec une eau pure, de drèche et de houblon, pas de sédiment

DEMANDEZ-LA

E. L. DREWRY

WINNIPEG MAN.

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses.

Pourquoi Souffrir

DU MAL DE DENTS, lorsqu'une boîte de Chlorodentaire guérirait immédiatement le mal? Quelques doses tueront le nerf et vous ne serez plus dans des troubles constants.

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

84 Ave Provencher, St. Boniface

O. C. F.

A une Assemblée régulière de la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques tenue mercredi le 13 mars 1912 la résolution suivante a été adoptée

Proposé par le Frère M. Tonpin appuyé par le fr. E. Allard qu'il soit résolu:

Que la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, a appris avec douleur la perte que viennent de subir les Frères Gédéon et Pierre Couture dans la personne de leur père et Napoléon Macdonald dans la personne de son enfant.

La Cour prie les Frères éprouvés et leur famille d'accepter l'expression de ses profondes sympathies.

Que copie de la présente leur soit transmise ainsi qu'à la presse.

J. A. PRENDERGAST
Sec-Archiviste.

Vous devez juger un homme non par ce qu'il promet de faire mais par ce qu'il a fait C'est là l'épreuve. Le remède de Chamberlain pour la toux peut être jugé de cette manière, et il n'a pas de rival Tout en parlent avec les plus grands éloges. En vente chez E. A Mc-Ruer.

Le WALKER

LE PLUS BEAU THEATRE DU CANADA

Phone Garry 2520

Cette Semaine

Matinées Mercredi et Samedi

Le fameux tragédien américain

ROBERT B. MANTELL

Toute la Semaine Prochaine

Matinées Mercredi et Samedi

GET-RICH-QUICK WALLINGFORD

PAR

GEO. RANDOLPH CHESTER

Venant directement de New-York et Chicago

SIEGE EN VENTE VENDREDI

Soirs $1.50 à 25c. Matinée $1.00 à 25c

Notice to Creditors

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF JOSEPH BOIS

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Manitoba Trustees Act, that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said Joseph Bois deceased who died at the village of Letellier, in the Province of Manitoba on or about 19th) Nineteenth day of December, in the year of Our Lord One Thousand Nine Hundred and Seven, and administration of whose estate was granted to the National Trust Company, Limited, by the Surrogate COurt of the Eastern Judicial District for the Province of Manitoba, are hereby required to send by post prepaid or deliver ed to the said National Trust Company, Limited at Winnipeg, in Manitoba, on or before the first day of May A.D., 1912, their Christian and Surname, addresses and descriptions, with full particulars in writing of their claims and statements of their accounts, and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by Statutory Declaration; and take notice that after the said First day of May A. D., 1912., the said National Trust Company, Limited, will proceed to administer the assets of the said deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then have notice: and that they will not be liable for the said assets or any part thereof so distributed, to any person or person of whose name notice shall not have been duly received by them at the time of such distribution.

Dated at Winnipeg, this twentieth day of March, A. D. 1912.

NATIONAL TRUST CO., Limited
Administrators.

Per DUBUC & BEAUPRE
Solicitors.

27-28 Canada Life Bldg., Winnipeg Manitoba.

ON DEMANDE un bon vendeur, sachant parler et écrire le français. Belle proposition. Gros gain. Adressez-vous: Chambre 10, 295 avenue du Portage, Winnipeg.

La Question des Ecoles

Suite de la 2ème page

de bonne volonté de réfléchir à mes paroles et de peser mes remarques. S'ils veulent suivre mon plaidoyer avec impartialité, sans lunettes de parti, ils admettront que je suis logique avec mon passé; que je suis fidèle aux principes de ma religion et de ma langue et que j'adopte l'attitude la plus avantageuse pour ceux que je représente ici Y a-t-il un homme qui, prenant la situation telle qu'elle est, le parti libéral nous disant par ses chefs que nous n'avons rien à attendre de lui, y a-t-il, dis-je, un homme qui dira qu'en votant contre M. Roblin et en me jetant dans les bras de mes adversaires je rendrais service à la minorité?

SITUATION INTOLERABLE

La situation actuelle est intolérable. Je répète que nous devons protester contre cette situation; mais je répète aussi que ce protêt doit être autant contre notre propre conduite que contre la conduite des autres.

Voici mon dernier mot:

Je n'ai jamais entendu un mot tomber des lèvres de M Roblin qui fût injuste ou préjudiciable à la minorité;

Je n'ai pas connaissance d'un seul acte de M. Roblin qui fût injuste ou préjudiciable à la minorité;

Je ne connais rien dans la conduite de M. Roblin qui ait constitué un manque de respect pour la constitution du pays;

Et si on a aujourd'hui l'intention de frapper M. Roblin dans le dos, on mettra le stylet dans une autre main que dans la mienne!

En finissant je veux affirmer, je veux répéter de la manière la plus formelle que la minorité de cette province possède des droits constitutionnels qui lui ont été enlevés par la loi scélérate de 1890;

Il y a un ordre du roi d'Angleterre à la majorité de cette province de rendre ces droits à la minorité;

Cet ordre pèsera sur la majorité aussi longtemps que la majorité n'aura pas restitué ces droits à la minorité.

J'ai dit carrément que je croyais qu'aucun gouvernement ne pouvait à l'heure actuelle, nous restaurer ces droits dans leur intégralité.

Mais je dois dire aussi que je ne vois aucune bonne raison pour laquelle on ne délivrerait pas immédiatement les catholiques de Winnipeg et de Brandon du fardeau pénible, illégal, injuste et anti-britannique de la double-taxe scolaire.

Il est de mon devoir d'homme public fidèle à son mandat de tenir à tous un langage sans équivoque.

Je ne ferai pas le rôle d'un démagogue et je ne chercherai pas à tromper l'électorat par des paroles emportées, hypocrites et vaines. Je ne leur cacherai pas la situation telle que je la vois.

APPEL A LA JUSTICE

Je fais un appel ardent et pressant au premier-ministre de cette province et je lui demande de suivre l'impulsion de son âme droite et juste; je lui demande d'oublier qu'une partie de la minorité, y compris le député de LaVérendrye, qui aujourd'hui réclame bruyamment nos droits, a été injuste envers lui.

Je lui demande de se rappeler que la majorité d'entre nous ont été et sont encore ses amis, reconnaissants de son attitude essentiellement constitutionnelle.

Je fais appel à l'honorable chef de l'opposition et lui demande de se rappeler qu'audessus des luttes de partis il y a la constitution britannique et le *British fair-play*. Que l'honorable chef de l'opposition invite son grand quotidien de Winnipeg, le *Free Press*, à cesser l'agitation qu'il fait contre nous depuis de longues années.

Je fais appel à tout le parti libéral, aux citoyens de Winnipeg, à la Commission scolaire de Winnipeg, à la population de la province—et à tous je demande justice. Les catholiques de Winnipeg ne réclament rien qui ne soit raisonnable. Ils veulent être libérés de la double-taxe. Personne ne dira que les catholiques n'ont pas droit à de la sympathie.

Je conclus par un mot: Pour le bon renom des institutions britanniques, un pays britannique, qu'on mette un terme à cette violation de la constitution britannique.

Enfin j'en appelle au député de La Vérendrye; je le prie de s'occuper un peu moins de moi et un peu plus de ses amis politiques, et de les amener à la véritable interprétation constitutionnelle de la question scolaire.

Hockey

LE ST. BONIFACE CHAMPION DE PROVENCHER.

Le Club de Hockey d'Emerson après avoir détenu la coupe "Cyr" pendant six années consécutives a été défait samedi dernier par notre club de St. Boniface dans une lutte acharnée, par un état de 6 à 5.

La partie fut rapide et excitante et l'intérêt maintenu jusqu'à la fin; le peu d'étendue de la glace et l'insouciance de l'arbitre M MacLean furent cause que le jeu devint très rude durant la deuxième demie-heure, mais nos joueurs furent à la hauteur de la situation et surent maintenir l'avantage acquise au commencement.

Nous ne saurions trop féliciter nos joueurs de leur succès en cette occasion, tant en vue de la grande réputation que l'équipe d'Emerson s'était faite d'être invincible chez eux, qu'au bon jugement que les nôtre ont montré en s'occupant exclusivement du jeu et dédaignant les occasions de chicanes.

Il est dificile de faire mention particulière de ceux qui se sont le plus distingués, tous étaient en bonne condition et se sont surpassés, les six points de St. Boniface furent faits par Fred et Jules Couture et Sinclair; Lévêque dans les buts détourna une avalanche de coups, vers la fin de la partie, avec beaucoup de sang-froid.

Les équippes étaient composées comme suit,—

ST. BONIFACE		EMERSON
Levêque	Buts	Scott
Hessan	Garde	McMillan
H Couture	Avant-Garde	Pilgrim
Sinclair	Rover	Smeaton
Fred. Couture	Centre	Templeton
Hamel	Aile droite	Rivard
Jules Couture	Aile gauche	Muirhead

Arbitres; Goudie et McLean.

Hotel St. George

Coin des rues Taraudeau et Provencher

SAINT-BONIFACE

Cet hôtel est de première classe; la table et les chambres sont des mieux surveillées. Une écurie est attachée à l'hôtel. Une visite est sollicitée.

TELEPHONE MAIN 4870.

OLOVIS DESAGNE, Prop.

M. Arthur Jacques

A l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un magasin d'épicerie en coin des rues Langevin et Cathédrale, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

Toutes les marchandises seront de première qualité.

SPECIALITE: Beurre et œufs frais toujours en main.

N'oubliez pas l'endroit.

Coin Langevin et Cathedrale

Telephone Main 397. SAINT-BONIFACE

Toute personne se trouvant seul chef de famil le ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir le patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ne ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Municipalite de Montcalm

AVIS

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la dite Municipalité que le rôle d'évaluation de 1911 a été adopté pour l'année 1912 et sera ouvert à mon bureau à l'inspection du public jusqu'au 15 mars 1912.

Que le Conseil siégera en cour de révision mercredi le 24ième jour de mars 1912 à la salle municipalité à Letellier à 10 hrs. A. M.

Que tous ceux qui auront des plaintes à formuler contre le dit rôle devront les transmettre par écrit au Secrétaire-Trésorier soussigné à son bureau à St-Jean-Baptiste le ou avant le 15ième jour de mars 1912.

Donné à St-Jean-Baptiste ce mon bureau ce 10ième jour de Février 1912.

JOSEPH BARIL

Charbon et Bois de Chauffage

J. T. Clement

A l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert une nouvelle Cour à Bois, 17 Rue Aulneau, à des prix réduits.

Prompte livraison dans toutes les parties de la Ville.

Vos commandes sont sollicitées

Boite de Poste No 1

Telephone 3054

Shiloh's Cure

STOPS COUGHS HEALS THE LUNGS PRICE, 25 CENTS

Librairies Keroack

82 RUE DUMOULIN, St. BONIFACE. | No. 227 RUE MAIN WINNIPEG. Vis-à-vis la rue Sainte-Marie

TELEPHONE Main 8160

EN GROS ET EN DETAIL

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeteries, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous avons le meilleur choix de cartes postales illustrées.

Remises spéciales aux communautés religieuses, commissaires et instituteurs.

Les ordres par la poste sont promptement exécutés.

M. KEROACK

CHAQUE ALLUMETTE D'EDDY S'ALLUME BIEN

Quand vous frottez une allumette d'Eddy, elle s'allume toujours aisément et brûle tranquillement avec une flamme douce et régulière.

CES ALLUMETTES

Sont faites avec les meilleurs matériaux, les machines les plus perfectionnées et par des ouvriers compétents.

LES ALLUMETTES D'EDDY SONT TOUJOURS DE PREMIERE QUALITE

En vente partout par les bons marchands:

The E. B. Eddy Co. Limited HULL, QUEBEC Canada

Fabriquent aussi les seaux et cuvettes en bois

MUR EN PLATRE

UN mur en plâtre, pour être satisfaisant doit donner une maison chaude en hiver et fraîche en été..

La Planche "Plaster"

et la marque "EMPIRE" employées suivant les spécifications vous donneront satisfaction. Nous vous en reparlons avec plaisir de la littérature annonce.

MANITOBA GYPSUM CO. Ltd., Winnipeg, Man.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 19 avril 1912 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter la poste pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit, entre

LUNDAR et MINNEWAKAN

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre Général des Postes.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus aux bureaux de poste de Lundar et Minnewakan, ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 8 mars 1912.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 19 avril 1912 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter la poste pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit, entre

ERIKSDALE et BREWSTERVILLE

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre-Général des Postes.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus aux bureaux de poste de Eriksdale et Brewsterville, ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 8 mars 1912.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 26 avril 1912 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter la poste pendant quatre ans six fois par semaine à chaque endroit, entre

LUNDAR et la STATION LUNDAR

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre-Général des Postes.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenues au bureau de poste de Lundar, ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 15 mars 1912.

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi vendredi le 19 avril 1912 pour le transport de la poste de Sa Majesté, la soumissionnaire devant s'engager à transporter la poste pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit, entre

ERIKSDALE et PINE VIEW via COWDERY

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre-Général des Postes.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenues aux bureaux de poste de Eriksdale, Cowdery et Pine View, ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 8 mars 1912.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi vendredi le 19 avril 1912 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter la poste pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit, entre

MONA, et THE NARROWS via OAT LAND, DOG CREEK et SIGLUNES

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre-Général des Postes.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenues aux bureaux des postes de Mona, Oat Land, Dog Creek, Siglunes et The Narrows, ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 8 mars 1912.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi vendredi le 19 avril 1912 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter la poste pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit entre

LUNDAR et MARY HILL

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre Général des Postes.

Des avis imprimés renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus aux bureaux des postes de Lundar et Mary Hill, ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureaux de l'Inspecteur des bureaux de Poste.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Winnipeg, Man., 8 mars 1912.

The Canadian Central and Labrador Railway Company

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement Fédéral, à la présente session, pour un acte incorporant une compagnie de chemin de fer sous le nom de "The Canadian Central and Labrador Railway Company" ayant le pouvoir de construire, de maintenir et de mettre en opération une ligne de chemin de fer de Winnipeg en la province de Manitoba; de là dans une direction nord-est par la route la plus facile vers un point sud de la rivière Hamilton sur la frontière de Québec et du Labrador, ainsi que des embranchements a partir de (1) un point sur ou près de l'intersection du Chemin de fer National Transcontinental avec la frontière qui sépare les provinces d'Ontario et de Québec, vers une direction nord-est sur un point de la ligne projetée; (2) De la ville de Montréal dans une direction nord-est sur un point de la ligne projetée et (3) d'un endroit à ou près de Port Nelson sur la Baie d'Hudson pour rejoindre la ligne principale à un point à ou près de la Baie James dans la province de Québec; aussi de construire et mettre en opération des lignes de télégraphe et de téléphones d'imposer des charges pour l'usage de celles-ci de développer, de recevoir, de transporter, de distribuer et de fournir du pouvoir ou énergie électrique ou autre, et de disposer du surplus, et de recevoir le loyer et les charges pour l'usage de ceux-ci: de construire, acquérir, d'enregistrer, de mettre en opération, de disposer de vaisseaux à vapeur ou autres vaisseaux de tout genre et description; et de construire, acquérir et de louer des stations terminales, approches et accessoires, bassins, élévateurs, magasins, etc., et de faire le commerce d'agents de transports, de garde de quai, de gardiens de magasins et pourvoir en contrat avec d'autres compagnies.

Datée à Ottawa ce 20ème jour de février A. D. 1912.

SMITH & JOHNSTON,
Ottawa.
Solliciteur pour les Applicants.

Le Pain CANADA

AUSSI BON QUE SON NOM

Si vous voulez avoir le meilleur pain sur votre table à chaque repas, demandez

LE PAIN CANADA

On n'emploie pour le faire que les meilleures substances; il est fait par des experts boulangers, est surveillé soigneusement depuis la farine jusqu'à sa sortie du four. Téléphonez Sherbrooke 680 et on vous le délivrera à votre porte pour 5c le pain.

ROBLIN HOTEL

O. ROY Propriétaire

Le meilleur Hotel Canadien de Winnipeg. Les personnes de langue française sont sures de trouver chez nous d'excellentes chambres, une cuisine parfaite et un service irréprochable.

$1.50 par jour

Phone Garry 572. 115 Rue Adelaide Winnipeg

OMNIBUS GRATUIT A TOUS LES TRAINS

BY RAIL, LAKE, WALDRON'S GUIDE

MANITOBA

La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire.

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de transport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées.

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à:

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS. BURKE, Logan Ave. Winnipeg, Manitoba.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba.

AGENT POUR LA FAMEUSE MACHINE A Ecremer LA NATIONALE

Le meilleure
La plus simple
La moins dispendieuse
La plus facile à opérer

ALLAIRE & BLEAU

AVENUE TACHE, ST. BONIFACE

Vous trouverez à notre établissement une ligne complète de Quincailleries, Ferronneries, Ferblanteries, Granites, Blanc émaillé, Huile de Charbon, Huile à Machine, Poêle à Cuisine Papier à Bâtisse Blanc et Goudronné, Outils de ferme, Harnais Double et Simple. Nous avons les peintures, préparées de Sherwins Williams ainsi que leur Blanc de Plomb et les Vernis qui sont sans contredit les meilleurs du continent Américain.

Broche Barbelée, à des prix défiant toute compétition, Corde a lieuse (Binder Twine).

Ferblanterie attaché à l'établissement, Montage de Poêle et Posage de Fournaise à air chaud.

Assortiment de Meubles, etc. Couchettes en fer, Matelas, etc.

AGENTS D'ASSURANCES CONTRE LE FEU

ALLAIRE & BLEAU

ST-BONIFACE

Le "Recital" de M. Camille Couture

Lundi soir le 25 mars aura lieu au "Manitoba Hall", un concert gratuit, donné par les élèves de M. Camille Couture, le professeur canadien-français bien connu.

Des cartes d'invitations ont été distribuées dans tous les magasins de musique; tous peuvent s'en procurer gratuitement.

Au Sacré-Coeur

Le Rév. Père Duchaussois O. M. I., de l'Université d'Ottawa, sera le prédicateur de la retraite qui commencera dimanche le 24 à l'église du Sacré-Coeur. Tous les catholiques de langue française se feront un plaisir comme un devoir d'aller entendre l'Orateur distingué qui, pendant six ans, a fait courir tout Ottawa français au pied de sa chaire. Exercices du matin à 9 heures, exercices du soir à 7.45 heures. Le Rév. Père Duchaussois prêchera aussi les grands sermons de la semaine Sainte.

La Compagnie Guilbault

MM. Guilbault et Cie., Entrepreneurs et Marchands de bois et Charbons, si avantageusement connus dans l'Ouest, et particulièrement à St. Boniface, ont obtenu des "Lettres Patentes" pour fonder une Compagnie au capital de $150,000 sous la raison sociale "The Guilbault Co Ltd".

Les Directeurs fondateurs sont: Ed. Guilbault, Echevin; G. Guilbault, épouse d'Ed. Guilbault; Louis Marius, Comptable; Robert E. Lembcke, Ingénieur Civil et S. M. Jean.

La Compagnie a ajouté à son grand commerce de Bois et Charbon une nouvelle branche pour la vente de matériaux de construction, et de magnifiques bureaux et entrepôts ont été construits sur la propriété de la Compagnie, aux coins des rues Desmeurons et Goulet. Ces entrepôts communiquant directement avec la ligne du chemin de fer, au moyen d'un embranchement, toutes les facilités sont acquises à la Compagnie pour les arrivages et expéditions des matériaux de contruction

Une ligne de tramways existe actuellement faisant le service jusqu'à la rue Des Meurons, à proximité des bureaux de la Compagnie, ce qui facilite les communications avec toute la ville.

Chronique de la Province

MARIAPOLIS, 18 MARS

Après avoir supporté avec grand courage une terrible maladie, madame Elie Trottier née Emélie Jacques, s'éteignait lundi dernier vers une heure de l'après-midi.

Ses funérailles ont eu lieu jeudi matin au milieu d'un grand concours de parents et amis, car c'était une personne estimée de tous ceux qui l'avait connue.

Le service fut chanté par l'abbé J. A. E Rousseau, curé de Mariapolis, assisté de l'abbé Bellavance, de Dunrae et du Rév. père Cha. Deutchler, de St-Alphonse comme diacre et sous-diacre. Les porteurs étaient: C. H. Carbonneau, M. W. DeGagné, J. B. Pelletier, P. Roi, L. A. R. Rousseau et F. R. Lussier. Conduisaient le deuil: M. Elie Trottier, époux de la défunte, Joseph, Wilfrid, Julien, Doria, Aimée, ses garçons, delles Elise, Julie, Léna, Délia, ses filles. On remarquait aussi dans l'assistance. M. et Mme Joseph Labossière, Anna Labossière, dame Alex. Penault, Melle Quinpère et Melle Larivée, Alex. Labossière, Fernande Labossière et Dame Jos. Cusson, de Somerset, et plusieurs personnes de Mariapolis. La défunte était âgée de 42 ans. Nos sympathies les plus profondes à la famille éplorée.

* * *

Le 14 courant, à la salle C. M. B. A. un concert organisé par les jeunes garçons et les demoiselles de la paroisse, a été donné au bénéfice de l'église. Les garçons jouèrent les "Piastres Rouges" et les demoiselles jouèrent "Fabiola". La pièce des jeunes garçons a été très bien rendue, mais celle demoiselles a surpassé nos espérances. Espérons qu'à l'avenir nos jeunes gens nous donneront de temps à autres de ces concerts qui nous font du bien. Nos remerciements à ceux qui ont pris l'initiative de ces concerts.

* * *

Se sont enrégistrés à l'Hotel de Mariapolis, la semaine dernière, A. W. Reid, J. Kelbert, S. Jolliff, W. Tharafield, W. D. Paterson, S. Lawson, de Winnipeg, Ant. Dubuc, Jos. Rondeau, J. Granger, L. Hebert, et A. Hébert, de Somerset et F. X Lacroix, de Montréal.

Beaucoup de rhumatisants ont été agréablement surpris par le prompt soulagement qu'ils ont éprouvé en appliquant l'onguent Chamberlain sur la partie malade. Pas un cas de rhumatisme sur dix exige un traitement interne. Cet onguent est En vente chez R. A. Mc-Ruer.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande quelques lots à St-Boniface, bâtis ou vacants. S'adresser à nos bureaux.

—A louer, chambre non-garnie. S'adresser au No. 225 rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—A louer, deux maisons situées sur la rue Dumoulin, St-Boniface. S'adresser à Madame Elie Genthon.

—Il y aura une séance vendredi soir à l'hospice Taché, aux profits des orphelins. Prix d'admission 50 cts.

—On demande une jeune fille pour aider à la cuisine. S'adresser à Madame C. Dégagné, hôtel St-George, St-Boniface.

—On demande une bonne pour enfant, bons gages. S'adresser à Madame J. J. O'Connell, River View Hotel, 322 Avenue Nairn, Elmwood.

—M. Cléophas Marcoux est parti la semaine dernière pour la province de Québec, accompagné de l'un de ses fils. Il sera absent quelques semaines.

—A VENDRE—80 pieds sur l'Avenue Provencher et 4 lots de 50 pieds sur la rue Des Meurons. Facilité de paiement. S'adresser à Auguste Gay, 71 rue Masson.

Vous pourrez en toute assurance dire adieu à la constipation si vous employez les tablettes Chamberlain. Bancoup de personnes ont été guéries définitivement par ce remède. En vente chez R. A. Mc-Ruer.

Le remède Chamberlain pour la toux à mérité sa grande réputation et son débit considérable par ses cures merveilleuses de rhumes, maux de gorge et croup. On peut s'y fier. Essayez-le. En vente chez M. R. A. Mc-Ruer.

—Au Théâtre Walker, cette semaine M. Robert B. Mantell, La semaine prochaine comédie "Get-Rich-Quick Wallingford" Le 1er avril "Mutt and Jeff" pour les trois premiers soirs de la semaine; les autres soirs Henry Woodruff jouera dans la comédie musicale "The Prince of Night". Le grand festival musical commencera le 8 avril, au même Théâtre.

Téléphone Main 3823 B. de P. 2113

Quand Vous Faites un Piano | Considérez ce que vous avez

Vous avez dans le

Piano De Villers

Un son remarquable, une caisse artistique, les meilleurs matériaux, l'ouvrage de vrais experts et il vous est vendu à un PRIX MODERE

DE VILLERS PIANO MAISON Canadienne-française

Salle de vente, 269 York Ave., Winnipeg

Canadian Northern Hotel

S. STOCKHAMMER, Prop.

Coin de l'Ave. Taché et de la rue Dumoulin

Tél. Main 2956. ST-BONIFACE

Cet hôtel a été entièrement remis à neuf. Premier choix de Vins, Liqueurs et Cigares—Pension de première classe.

PRIX MODERES

Toute femme atteinte de beau mal se guérit si elle prend les PILULES ROUGES.

Mme M. GROSLOUIS

"J'étais malade depuis bientôt quinze années. J'avais des maux de tête, de cœur et, à certains jours, je souffrais de douleurs internes telles que je perdais connaissance : j'étais obligée de passer plusieurs jours au lit. Les traitements de plusieurs médecins n'avaient aucunement amélioré mon état; les soins que j'avais reçus dans les hôpitaux avaient aussi été inutiles ainsi que les remèdes de certaine charlatans que j'étais allée voir dans l'anxiété de me guérir. Enfin, il m'est venu à la pensée de recourir aux Pilules Rouges, remède tout spécial de la femme. Je suis donc allée consulter les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine : je suivis le traitement qui me fut prescrit, je pris régulièrement les Pilules Rouges et en quelques semaines mes douleurs se sont calmées et mes forces se sont augmentées à un tel point que je me compte guérie. Je continue toutefois encore l'emploi des Pilules Rouges qui ne peuvent que me fortifier davantage et m'assurer une bonne santé pour plus longtemps." — Madame MAXIME GROSLOUIS, 142 rue Panet, Montréal.

Mme A. COTE

"J'étais, depuis plusieurs années, atteinte d'un dérangement qui me rendait bien triste ; je souffrais de partout, de l'estomac et de la tête surtout. L'ouvrage dans les moulins, que je faisais depuis ma jeunesse, m'avait épuisée. Quoique traitée par un médecin depuis longtemps, ma santé ne s'améliorait pas. Je pensai cependant que les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine pourraient me donner du soulagement, comme à beaucoup d'autres, et je m'en procurai quelques boîtes. Au bout de quelques semaines, je m'aperçus que c'était bien le remède qu'il me fallait. Mes douleurs s'étaient déjà calmées et mes forces ranimées. J'en ai pris douze boîtes et jamais je ne m'étais trouvée en aussi bonne santé qu'après ce traitement."— Mme ARTHUR COTE, 5 rue Hamilton, Holyoke, Mass.

L'on connaît les symptômes du beau mal, mais nous tenons à les rapporter, du moins en partie, pour qu'on ne s'y trompe et qu'aussitôt leur apparition on sache bien qu'il n'y a pas de temps à perdre pour se soigner.

Les symptômes généraux sont : pertes de toute nature, hémorragies, brûlures internes, manque d'appétit, digestions lourdes, gonflements, somnolence, renvois, douleurs au creux de l'estomac, essoufflements, palpitations, névralgies, insomnies et grande irritabilité.

Mais le symptôme principal sur lequel il faut insister parce que c'est celui auquel on fait le moins d'attention, consiste en une grande lassitude, un état de faiblesse, de fatigue douloureuse dans tous les membres et particulièrement aux jambes et aux reins. C'est un besoin constant de repos. Allongée, la malade ne sent plus rien, mais sitôt debout, il se produit une sensation de poids qui tombe et tous les malaises recommencent. Souffrance indéfinissable continuelle qui énerve, épuise.

Les Pilules Rouges sont par excellence le remède des femmes dans le beau mal. Elles guérissent en peu de temps ces mères de famille condamnées jusque-là à l'impotence, ces jeunes filles languissantes, chlorotiques, ces jeunes femmes stériles à époques douloureuses et déprimantes, ces femmes que les malaises de l'âge critique incommodent et inquiètent.

Après avoir lu le récit d'une personne guérie, une femme qui souffre peut se dire avec raison: "Les Pilules Rouges ont guéri cette personne, mes souffrances sont les mêmes; il n'y a pas de raison pour que les Pilules Rouges ne me guérissent pas aussi."

Mme J. T. VIGEANT

"Malgré les soins de plusieurs médecins, j'étais, depuis quatre ans, dans un état pitoyable. Mes jambes étaient enflées et je pouvais à peine marcher. Les palpitations de cœur m'étouffaient et j'étais si nerveuse que je ne dormais pas suffisamment. De plus, j'endurais de continuelles douleurs internes. Un jour que je souffrais beaucoup et que je cherchais à découvrir un moyen d'améliorer mon état, je lus dans les journaux les guérisons dues aux Pilules Rouges. Je m'adressai immédiatement aux médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je suivis scrupuleusement leurs conseils et pris les Pilules Rouges. J'étais malade depuis longtemps, je ne pouvais me rétablir en quelques semaines, mais en étant fidèle aux traitements, la santé me revint peu à peu. Maintenant je me porte bien et j'ai toujours conservé beaucoup de reconnaissance pour les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et beaucoup de confiance dans leurs bonnes Pilules Rouges." — Mme J. T. VIGEANT, 70 Broad, Marlborough, Mass.

Mme O. BERGERON

"Je me sers des Pilules Rouges depuis plusieurs années et avec une grande satisfaction. Lorsque j'étais jeune fille, je travaillais dans les moulins et je devins si faible que je croyais être obligée de laisser mon emploi. Les Pilules Rouges m'ont alors ramenée. Il y a trois ans je fus prise du beau mal. J'étais obligée de me traîner pour faire mon ouvrage et j'étais souvent forcée de me coucher. Je me mis sous les soins d'un médecin et, après trois mois, ne me sentant pas mieux, je me décidai d'écrire aux médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Je suivis tous leurs avis et pris les Pilules Rouges qui m'ont encore parfaitement rétablie. C'est donc avec plaisir que je donne ce témoignage." — Mme O. BERGERON, 9 Emery Court, Biddeford Me.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées :

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

BEBE DENIS

Pour l'enfant qui souffre et pleure, mère ayez le **SIROP DES ENFANTS DU Dr CODERRE**

Quel crève-cœur pour une mère de voir son enfant souffrir sans cesse, de l'entendre pleurer et crier de douleur tout le jour et toute la nuit ! Le SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE est bien ce qu'il faut pour soulager les souffrances du bébé et calmer les angoisses de la mère. Je le recommande. — Mme ARTHUR DENIS, 247 rue Bréboeuf, Montréal.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement ; ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE, il n'y a rien de meilleur.

Mais, dites-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûre d'avoir le véritable, voyez si la signature, en rouge, du Dr J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille.

En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25 cts la bouteille.

Charette, Kirk Co, Ltd,

PLOMBERIE, CHAUFFAGE, COUVERTURES.

INGENIEURS ET ENTREPRENEURS

Plomberie
Ventilation
Chauffage
A
Vapeur
Eau Chaude
ET
Air Chaud

PLOMBERIE · CHAUFFAGE · Co LTD. · COUVERTURE ·

Couvertures
EN
Tôle et Gravois
Corniches
Plafonds en Metal
ET
Skylights

Nous sommes les entrepreneurs pour Plomberie, Chauffage et Couvertures du Petit Séminaire de Saint Boniface, [redacted]

Attention particulière pour Eglises, Couvents et Ecoles.

TELEPHONE Main 7818 510 RUE DESMEURONS Boîte de Poste 175

Banque d'Hochelaga

CAPITAL AUTORISE $4,000,000
CAPITAL entièrement versé $2,562,500
FONDS DE RESERVE $2,650,000

DIRECTEURS :

Hon. J. D. Rolland, Président.
Hubt. Bleibvelin M. P. P., V. Pres.
J. A. Vaillancourt, A. Turcotte, E. H. Lemay, J. M. Wilson, Hon. P. L. Beique, C. R.
M. J. A. Prendergast Gérant Général
P. G. Lefebvre, Gérant.
[illegible] R. Dorais, Inspecteur.
E. E. Vidricaire, Asst.-Gérant.

BUREAU PRINCIPAL,
RUE ST. JACQUES, - MONTREAL

Succursales :

MONTREAL: Rue Ste Catherine Centre, Rue Ste Catherine Est, Rue Notre-Dame Ouest, Hochelaga, Pointe Saint-Charles

MONTREAL: Maisonneuve, Mont Royal et St. Denis, St. Louis, Mile End, DeLorimier, St. Edouard, Emard.

Joliette P. Q., Lacolle P. Q., Québec P. Q., Québec St. Roch P. Q., Sorel P. Q., Sherbrooke P. Q., Farnham, P. Q., Lapraire, P. Q., L'Assomption, P. Q., St. Hyacinthe, P. Q., St. Jacques l'Achigan, P. Q., Berthierville, P. Q., Tiauville, P. Q.,
St Henri P. Q., St Jérome P. Q., Trois-Rivières P. Q., Valleyfield P. Q., Vankleek Hill Ont., Verdun, P. Q.,

Winnipeg, Man. { 437 rue Main, Ave Higgins.
Saint-Boniface, Man
St. Pierre, Man.
Edmonton, Alberta.

Département d'épargne—Intérêt au taux de 3 p.c. par an accordé sur dépôts d'épargne.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE, traites, or argent et billets de banques des pays étrangers et VEND des chèques sur les principales villes du monde.

AGENTS EN ANGLETERRE : The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais. Comptoir National d'Escompte

AGENTS EN FRANCE : Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

E. BELAIR, Gerant pro tem., Winnipeg
J.H.N. LEVEILLE, Gérant pro tem. Succ. de Saint-Boniface

Decoration d'Eglises et d'Appartement

F. D. Pembrun

ENTREPRENEUR A St. BONIFACE

Peinture et Polycrême de stains, imitation de faux bois et marbres, tapisserie peinture et vitrerie. Travaux de bâtiment en tout genre

Polissage et Vernissage de marbre à l'atelier

NO. 331 Rue ST. JEAN-BAPTISTE

Soumission sur demande s'adresser à

NO. 56 RUE AULNEAU.

BOITE DE POSTE 153.

DES CARGAISONS

de bois de service de toutes sortes, pour tous les usages, peuvent être obtenues à nos cours où les contracteurs et constructeurs feront bien de venir acheter leur bois.

OUVRAGE DU DEDANS OU DU DEHORS

Notre bois est bien sec, soit dur ou mou il est coupé dans toutes les grandeurs et prêt à délivrer. Prix très modérés.

LePage Lumber Co

Cour et Bureau : 280 Provencher
Saint-Boniface, Man.
Tel. Main 1364 - B. de P. 94

ECURIE DE LOUAGE De M. Denis D'Aoust

161 et 163 Rue Garry

M. Dujardins informe ses amis et le public qu'il a reçu d'Ottawa une magnifique voiture pour mariages et autres cérémonies spéciales. Vû le prix énorme de cette voiture elle coûtera un peu plus cher que les autres pour la faire sortir.

J. DUJARDINS, Prop.
Téléphone 141.

LE véritable et SEUL authentique MEFIEZ-vous des IMITATIONS VENDUES ci-près les MERITES du LINIMENT MINARD

MINARD'S LINIMENT Co. LTD

Shiloh's Cure

STOPS COUGHS HEALS THE LUNGS PRICE, 25 CENTS

Ils sont Nombreux les Clients

à qui nous avons fait réaliser de jolis bénéfices.

Si vous avez des Lots et Terrains a vendre

Nous obtiendrons pour vous le meilleur prix du marché.

SI vous voulez doubler votre argent en le plaçant dans des syndicats de spéculation ou en achetant des propriétés dont la valeur doublera dans un court délai, adressez-vous à M. DeGagné ou à M. Bonin, à notre nouveau bureau,

62 Avenue Provencher, St-Boniface

Lots et bâtisses à vendre, à Winnipeg, St-Boniface, Transcona, St-Vital et St-Norbert. Terrains à vendre sur le prix de l'acre, à l'Est de St-Boniface. St-Norbert et St-Vital.

BONIN & DEGAGNE

Grande Ouverture DE MODES

POUR LES SAISONS DE

PRINTEMPS ET D'ETE

MESDAMES,—

Nous vous invitons cordialement de nous payer une visite à l'occasion de notre ouverture de modes qui commencera

Vendredi, le 22 Mars

et continuera pendant la saison avec PRIX SPECIAUX pour les CINQ PREMIERS JOURS.

Notre assortiment de chapeaux garnis, formes, garnitures, plumes, fleurs, est un des plus magnifiques de cette saison ; il surpasse en élégance tous nos efforts précédents.

Donc, rendez-nous une visite et soyez sûres que vous serez étonnées des BAS PRIX auxquels nous offrons nos chapeaux qui sont le dernier cri de la mode.

La Maison Blanche

31-33-35 AVE. PROVENCHER, ST-BONIFACE

Abonnez-vous au "MANITOBA"